

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1 - DEMANDE D'OUVERTURE

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation organisée sur la base d'un dossier de référence / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :

(1) Pouvoir organisateur : ..ASBL..Centre..de..Formation..pour..Educateurs..... (2)

(1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : ..... (2)

et se rapporte à l'établissement suivant :

CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR ADULTES

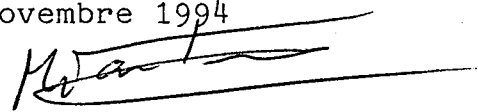
dénomination : ..rue..de..Courcelles.. (2) Date et signature du chef d'établissement de

adresse complète : ..10..... ~~la C.F.F.O.U.~~ du représentant du P.O.

..6044..ROUX..... (2) subventionné : (1) (2)

n° de matricule : ..5..355..007..... (2) 15 novembre 1994

n° de téléphone : ..071/45.11.08..... (2)



2. Transmis en date du : ..... (3) par le réseau :

(1) Communauté française

(1) Libre - confessionnel

(1) Provincial et communal

(1) Libre - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 9541 22 U 36 21

"Introduction à la médiation scolaire - Convention

Formation permanente des enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire"

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de 1 page

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n°2 de 1 page

6. Classement de l'unité de formation :

(1) enseignement secondaire : transition qualification  
degré : inférieur supérieur

(1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : ..social... pédagogique..... (2)

(1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : ..... (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement  
repris en annexe n°3 de / page

8. Programme de (des) cours repris en annexe n°4 de 1 page

9. Fixation des capacités terminales repris en annexe n°5 de 1 page

10. Chargé(e) de cours repris en annexe n°6 de 1 page

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher  
(2) A compléter  
(3) A compléter par le Secrétaire permanent  
(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation

Code de l'unité de formation : 954122V3621

Horaire minimum

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement des cours</u> (5)	<u>Code U</u> (6)	<u>Nombre de périodes</u> (7)
Séminaire (méthodologie spéciale)	CT	F	36
2. Part d'autonomie		P	4
		✓	Total des périodes 40

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

*avis favorable.*

*[Signature]*

105-12-01

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

~~ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

~~[Signature]~~

*accord provisoire*

OBSERVATIONS  
RENCONTREES

Date : ..... 19/12/94 .....

Signature : *[Signature]*  
J. MEUNIER  
ADMINISTRATEUR  
PEDAGOGIQUE

- (1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
- (2) A compléter
- (4) Réservé à l'administration
- (5) Soit CG, CS, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
- (7) 1 période = 50 minutes

### Finalités de l'unité de formation

#### 1. Finalités générales

Conformément à l'article 7, paragraphes 1 et 2 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formations émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 2. Finalités spécifiques à l'unité de formation

Cette unité de formation vise à faire acquérir une capacité d'analyse permettant un mode d'intervention original dans le domaine scolaire.

Capacités préalables requises

Pour entamer ce programme de formation, le futur médiateur doit posséder :

- une expérience concrète de la relation d'aide;
- des capacités de base dans l'observation, le décodage et l'analyse des relations interpersonnelles;
- une capacité d'auto-analyse.

Titres pouvant en tenir lieu

- a. Attestation d'occupation dans la fonction de personnel d'auxiliaire d'éducation ou de personnel directeur ou enseignant dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.
- b. Certificat, diplôme ou brevet nécessaire à la constitution d'un titre prévu pour l'accès à une fonction d'enseignant ou du personnel d'auxiliaire d'éducation.

Programme des cours

A l'issue du cours, l'étudiant sera capable, à partir de principes de base de la médiation scolaire, de :

1. situer en différents champs d'action la médiation scolaire ainsi que ses limites;
2. repérer les convergences et les divergences entre les objectifs d'un établissement scolaire et les objectifs de ses différents acteurs dont ceux de l'enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation;
3. appréhender les problématiques rencontrées par le public scolaire dont la toxicomanie, la délinquance, la maltraitance, ...;
4. évaluer les possibilités d'action du personnel directeur, enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation, les relais auxquels ils peuvent s'adresser ainsi que les répercussions de ce qu'ils mettent en place;
5. construire et réfléchir une action dans une perspective de résolution de problème.

Fixation des capacités terminales

Partant d'une situation problème en milieu scolaire, l'étudiant prouvera qu'il a pris conscience des éléments essentiels lui permettant de mettre en pratique de nouveaux comportements adaptés à la situation.

Lors de cette évaluation, il prouvera notamment qu'il est à même de faire face à cette situation problème en appliquant les principes de base de la médiation scolaire.

Le degré de maîtrise sera atteint si la solution proposée débouche sur la résolution du conflit source de la situation problème.

Profil des chargés de cours

Enseignant ou expert.

L'expert devra faire la preuve de compétences acquises sur le terrain par une pratique de 3 ans au moins dans le domaine de la résolution de conflits.

## ANNEXE

*Introduction à la médiation scolaire- Convention  
Formation permanente des enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire.*  
CENTRE D'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES  
rue de Courcelles, 10  
6044 ROUX  
Mat. 5 355 007  
Code:95 41 22 U 36 Z1  
dossier 1276 U

### **Classement de l'UF:**

Comme il s'agit d'une formation qui s'adresse à des enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire , ce cours est à situer dans le supérieur type court **pédagogique** et non social.

### **Annexe 1: Finalités de l'UF:**

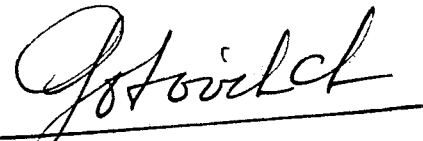
au point 2 pour les finalités spécifiques la phrase "Cette unité de formation vise à **faire** acquérir..." et non acquérir tout court.

### **Annexe 4: Programme des cours:**

voir annexe 5

### **Annexe 5: Fixation des capacités terminales:**

La deuxième phrase signale que l'étudiant doit appliquer "les principes de base de la médiation scolaire", principes qui n'apparaissent pas dans le programme , s'ils font partie des capacités terminales, elles doivent avoir été enseignées et figurer dans le programme.



Louise GOTOVITCH  
Inspectrice  
05/12/94




# ENSEIGNEMENT NATIONAL CATHOLIQUE

## Service National de l'Enseignement de Promotion Sociale Catholique

N/réf. : lettre28.nov.

Bruxelles, le 28 novembre 1994

Communauté Française  
Enseignement de promotion sociale  
Monsieur Félicien De Laet  
Directeur d'Administration  
rue de la Science, 43  
1040 Bruxelles

*reçu le 28/11/94*  


Monsieur le Directeur d'Administration,

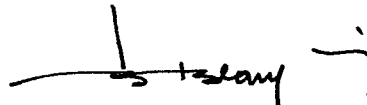
**Concerne :** programmation en régime 1 du Centre d'enseignement supérieur pour adultes, rue de Courcelles, 10 à 6044 Roux; n° de matricule : 5.355.007

Conformément au point 3.5. de la circulaire PS 285/94 du 29 avril 1994, j'ai l'honneur de vous présenter le dossier pédagogique de l'unité de formation reprise ci-dessous pour laquelle il n'existe pas encore de dossier de référence approuvé par l'Exécutif, sur avis conforme de la Commission de Concertation de l'Enseignement de Promotion Sociale (art. 136 du Décret du 16 avril 1991).

Cette unité de formation est intitulée : "**Introduction à la médiation scolaire - Convention**".

Elle est classée comme suit : enseignement supérieur social de type court.

Vous remerciant d'accuser réception de ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur d'Administration, l'expression de ma considération distinguée.



Benoît Blanpain  
Directeur

12 JAN. 1995

**DEMANDE DE CLASSEMENT D'UNE UNITE DE FORMATION DANS UNE DES CATEGORIES DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE**

1. La présente demande concerne :

Intitulé: *"Introduction à la médiation scolaire... Convention... Formation permanente de  
l'enseignement secondaire ordinaire."*

2. Horaire minimum de l'U.F. (1)

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nbre de périodes
<i>Séminaire (méthodologie spéciale)</i>	<i>CT</i>	<i>F</i>	<i>36</i>

Part d'autonomie		<i>P</i>	<i>4</i>
TOTAL:			<i>40</i>

3. Classement proposé pour l'U.F. :

<input checked="" type="checkbox"/> (2) Enseignement de type court	<input type="checkbox"/> Catégorie	<i>SOCIAL</i>	(1)
<input type="checkbox"/> (2) Enseignement de type long	<input type="checkbox"/> Catégorie		(1)

↳ Réserve au Conseil supérieur:

Date de réception.

4. Demande de classement transmise par le Secrétariat permanent au Conseil supérieur en date du (3)

Pour le Conseil supérieur, Date Signature

5. <del>D'accord</del> (2)
Pas d'accord (2)

Proposition du Conseil supérieur, s'il échet:

*Catégorie : PEDAGOGIQUE*

*J. LOOSVELDT*  
*13/1/95*

Réserve à l'Inspection

Vu le

Réserve à l'Administration

Administrateur pédagogique

Vu le *13/01/95*

P. Directeur d'Administration *[Signature]*